

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20250327-2025-007-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Publication : 28/03/2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	21	30
Date de la convocation		
14/03/2025		
Date d'affichage		
14/03/2025		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

du Conseil de la COMMUNAUTE DE

COMMUNES du

"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"

Séance du **jeudi 27 Mars 2025 (20h)**

**À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY**

L'an deux mil vingt cinq

et le vingt sept Mars à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

**Etaient présents :** MUZEL Bruno (Chirassimont), CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Régny), REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, (St Just la Pendue), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PINEL Yves (St Priest la Roche), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

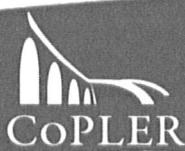
**Excusés ayant donné pouvoir :** CHATRE Philippe (Cordelle) a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand) a donné pouvoir à GIRAUD Jean-Marc (Lay), FESSY Véronique (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel (St Cyr de Favières) a donné pouvoir à Serge REULIER (St Cyr de Favières), PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

**Excusés :** JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), PERRIN Gérald (St Priest la Roche)

**Délibération :** 2025-007-CC

**OBJET :** Nomination d'un agent au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe – Pôle Aménagement, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

**Délibération : 2025-007-CC****OBJET : Nomination d'un agent au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe – Pôle Aménagement, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant que l'agent donne entière satisfaction,

**DECIDE**, après en avoir délibéré,**Article 1 : Nomination**

Il est décidé de nommer un agent au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, dans le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions d'instructeur du droit des sols.

**Article 2 : temps de travail**

L'emploi est à temps complet.

**Article 3 : crédits**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CoPLER au titre de l'année 2025.

**Article 4 : tableau des effectifs**

Le tableau des effectifs de la CoPLER est modifié en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nomination d'un agent au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025,
- **SUPPRIME** le poste d'Adjoint Administratif laissé vacant par la nomination, au 1<sup>er</sup> avril 2025,
- **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget 2025,
- **MODFIE** en conséquence le tableau des effectifs,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce recrutement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Fait à Saint-Symphorien de Lay,  
Le 27/03/2025

Le secrétaire de séance,

Timothée CRIONAY

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

Le Président,

Jean-Paul CAPITAN



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr